

ANIMATION DE BASSIN –CPE, 2014-2015

BASSIN : 41

Date : 27 novembre 2014
Lieu : Collège J. Crocheton
à Onzain.

Réunion n°: 1

Rédigé par : J. GOMES – S. ZAMBON
E. ROUGÉ
Taux de présence : 62 %

<i>Relevé de conclusions</i>		
<u>Ordre du jour matin:</u>	<u>Les éléments à retenir</u>	<u>Intervenant (s)</u>
<p>Compte rendu de la 1^{ère} réunion des coordonnateurs CPE de l'académie Actualités relatives au métier du CPE.</p>	<p><u>Introduction :</u></p> <p>1. <u>Les réunions de bassin</u></p> <p>En raison d'une restriction des crédits cette année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nous passons de 3 coordonnateurs à 2 par département dans l'académie. Nous avons proposé toutefois à Monsieur Khellad de rester 3 pour le 41 et d'assister seulement à deux aux réunions des coordonnateurs afin de limiter les frais. - A priori, seulement 2 réunions des coordonnateurs CPE de l'académie cette année. La réunion prévue en janvier sera annulée ou se fera via Centra. - Les réunions de coordonnateurs CPE sont désormais animées par un seul IA-IPR VS, en l'occurrence Monsieur Khellad pour le Loir-Et-Cher. 	<p>Les coordonnateurs</p>

2. La formation continue des CPE

Lors de la réunion des coordonnateurs du 25 septembre 2014, nous avons fait part à Monsieur Khellad du fait que le Plan Académique de Formation (PAF) ne proposait pas de modules de formation pour les CPE. Plus précisément, étaient proposés :

- les réunions départementales : comme celle de ce jour. Faut-il comprendre qu'il ne s'agit que de nos seuls moments possibles de formation continue ?

Nous souhaitons souligner l'importance de la présence du plus grand nombre de CPE du département lors de ces réunions où nous avons l'opportunité d'avoir des intervenants.

Nous avons rappelé les taux de présence aux réunions de l'année précédentes. Certains collègues ont probablement décidé de ne pas se déplacer pour des raisons géographiques mais nous souhaitons maintenir notre volonté d'organiser nos réunions dans des établissements éloignés afin de faciliter à tour de rôle les déplacements de tous les CPE et de découvrir de nouveaux établissements.

- les réunions des coordonnateurs : ouvertes seulement aux coordonnateurs des 6 départements de l'académie.

Concernant le PAF, des inscriptions par établissement à certains modules restent possibles.

3. Notre programme 2014-2015

Lors de la réunion du 25 septembre dernier, Monsieur Khellad nous a indiqué **les priorités académiques** :

Nous sommes dans la deuxième année de la Loi de refondation de l'École (que nous avons présentée dans les grandes lignes lors de notre 1^{ère} réunion de bassin l'année passée).

- la lutte contre les inégalités et les déterminismes sociaux et géographiques. Nous sommes le pays de l'OCDE où ces déterminismes ont le plus d'impact sur la réussite scolaire des élèves.

- Madame le Recteur a insisté sur deux points :

- L'enseignement du socle par compétences au collège et l'AP en lycée.

Pour information et pour rappel, le Conseil supérieur des programmes (CSP) a publié un projet du socle commun de connaissances, de compétences et de culture le 08 juin 2014.

Le socle commun évolue. Il est repensé afin de mieux l'articuler avec les enseignements. Nous passons donc des 7 compétences aux 5 « domaines de formation » dont l'ensemble définit les composantes de la culture commune.

1. Les langages pour penser et communiquer
2. Les méthodes et les outils pour apprendre
3. La formation de la personne et du citoyen
4. L'observation et la compréhension du monde
5. Les représentations du monde et l'activité humaine

Rappel de la nécessité d'une « évaluation positive », d'objectiver les capacités des élèves et de prendre en compte toutes les compétences.

Nous avons conseillé aux CPE de lire ce projet riche en terme de contenu.

½ journée a été banalisée dans les collèges de consultation sur le socle commun et tous les personnels ont rempli en ligne un questionnaire, ce qui leur a permis de donner leurs avis, leurs suggestions et de formuler des propositions.

Au terme de cette large consultation, des modifications pourront ainsi être apportées au projet initial du CSP.

- La place du numérique (avec sa dimension pédagogique et éducative)

- éducation aux médias et à l'information

- éducation à l'internet responsable

→ Thème que nous avons choisi pour notre 1^{ère} réunion (travaux de groupes le matin afin de savoir ce qui se fait déjà dans nos établissements et intervention de Madame Prevost-Sorbe, responsable académique du Clemi l'après-midi).

Le 25 septembre, Monsieur Khellad a insisté sur d'autres points :

- L'évaluation positive : le CPE, principalement concerné par les compétences 6 et 7 (mais pas seulement) doit travailler en équipe et de manière collective. En effet, il ne saurait enseigner seul des compétences.

- L'importance de la place des parents évoquée par Madame la Ministre de l'Education nationale, Najad Vallaud-Belkacem : Temps d'accueil réguliers, mallette des parents, le rôle des associations des parents d'élèves etc...

Le 13/11, nous avons reçu un mail de la Ministre de l'Education nationale avec un lien vidéo (de 5 min.). Elle fait part de son souhait de repenser les métiers de l'éducation nationale, que les missions des personnels correspondent à la nouvelle ambition de l'Ecole et sa refondation. Elle souhaite moderniser les missions de tous les personnels et mieux reconnaître certains métiers.

Au sujet de la vie scolaire, elle dit dans cette vidéo :

« La vie scolaire verra l'ensemble de ses métiers revus : Les CPE auront une mission redéfinie autour de 3 domaines de responsabilité : la politique éducative, le suivi des élèves et l'organisation de la vie scolaire. Cette redéfinition de leurs missions s'accompagnera d'une pleine reconnaissance de leur rôle. »

- **Le rôle du CPE au sein du conseil pédagogique** : PPRE, AE, AP, Aide aux devoirs... tous les dispositifs d'aide et d'accompagnement des élèves, le socle commun, l'évaluation etc...
- **Le Conseil écoles-collège** : Importance pour le CPE d'être présent dans cette nouvelle instance pour favoriser la continuité et la cohérence du travail mené avec les élèves et faciliter leur intégration dans les collèges.
Il est intéressant de penser la prévention très tôt. Par exemple, pour le harcèlement, comment est-il traité dans le primaire ? Il s'agit de mener une réflexion commune de la maternelle au collège.
- **Le référentiel de compétences du 18 juillet 2013** : L'année dernière, nous avons présenté ce document aux CPE présents lors de la 1^{ère} réunion de bassin.
Le référentiel présente les compétences communes aux enseignants et aux CPE et les compétences propres à chaque corps de métier.
Le CPE travaille dans une équipe pédagogique (dimension du travail en équipe, transversalité).
Le 25/09, Monsieur Khellad nous a rappelés que :
 - la place et l'expertise des CPE est indispensable dans les EPLE
 - les CPE font partie de l'équipe pédagogique tout en étant proche de l'équipe de direction. (équilibre délicat à trouver)
 - le CPE est un expert et un spécialiste en éducation.
 - le terme de « conseiller » est important. Il est conseiller auprès de la communauté éducative.
 Monsieur Khellad souhaiterait que des CPE soient présents lors de réunions de bassin des chefs d'établissement.
- **La lettre de rentrée des IA-IPR VS 2014-2015** commune aux professeurs documentaliste et aux CPE :
La vie scolaire évolue et doit continuer à évoluer (gestion des temps et des espaces). Sur certains aspects, nous devons évoluer.

Exemple : les permanences. L'idée est de dépasser les permanences et travailler avec les documentalistes afin de proposer autre chose sur les temps hors classe ou, comment gérer les permanences autrement. Il faut ouvrir les espaces (surtout au lycée).
Monsieur Khellad souhaite qu'un travail en commun soit mené par les CPE et les professeurs documentalistes coordonnateurs.
Cette année, nous avons fait le choix de travailler sur ce thème lors de notre deuxième réunion de bassin (mardi 10 février) et nous avons demandé à Madame Aumasson, directrice du CANOPE d'intervenir. Nous ferons un point sur ce qui se fait dans nos établissements en collaboration entre Documentalistes et CPE (éducation aux médias et à l'information, projet commun...).

Sur leur rapport d'activité, les professeurs documentalistes doivent mettre en avant une situation professionnelle travaillée avec les CPE.
+ **Le numérique** : développé dans la lettre de rentrée :
« l'usage du numérique au service des apprentissages des élèves ».

Nous avons présenté aux CPE [les champs d'observation lors des inspections et visites des IA-IPR VS.](#)

Lors de la réunion des coordonnateurs CPE du 25 septembre animée par Monsieur Khellad, nous avons eu l'intervention de Madame Chaix, référente académique de la Charte de la laïcité et de Madame Lienhart, vice doyenne, deux IA-IPR HG.
Madame Lienhart a abordé **l'évaluation des compétences en rapport avec le climat scolaire. Quels impacts sur les comportements des élèves ?**

Madame Chaix a abordé **la laïcité au cœur de la vie scolaire. Pourquoi et comment faire vivre la Charte de la laïcité dans les EPLE ?**

Nous conseillons un ouvrage aux CPE :

Pour une pédagogie de la laïcité à l'Ecole d'Abdenour Bidar, philosophe et écrivain français, présent au colloque l'année passée.

Monsieur Khellad souhaite faire un appel aux CPE volontaires qui accepteraient d'échanger sur ce sujet et sur le travail mené dans leur établissement autour de la laïcité et de la Charte.

L'idée est de mutualiser ce qui se fait dans les établissements grâce à des « collègues référentiels ».

Ont accepté parmi les CPE présents :

- **Laetitia PLASSAIS, CPE au collège M. Genevoix à Romorantin**
- **Christine DUBOTS, CPE au lycée professionnel A. Thierry à Blois**

Pour terminer sur le choix de notre programmation, Monsieur Khellad nous a rappelé les 3 objectifs fondamentaux des réunions de bassin :

- Echanges de pratiques, situation professionnalisante,
- Dégager des champs d'action pour les collègues CPE,
- Acquérir des savoir-faire.

Monsieur Khellad nous a proposé plusieurs thèmes :

- la laïcité
- l'évaluation positive
- la construction de situations d'apprentissage du socle
- La collaboration CPE/DOC (**2^{ième} réunion** de bassin cette année)
- L'éducation à l'internet responsable (**1^{ère} réunion** de bassin cette année)

- Développer les pratiques pédagogiques avec l'ENT
 - L'orientation (Web classeur, parcours etc...)
 - L'Ecole et les parents (abordé l'année passée lors de la 3^{ème} réunion de bassin)
 - Le harcèlement (sera abordé sous l'aspect éducation à l'internet lors de notre 1^{ère} réunion)
 - La vie lycéenne et collégienne (CVL, MDL, CVC etc...)
- (3^{ème} réunion de bassin cette année)

Monsieur HOUDU, DASEN, interviendra lors de notre dernière réunion de bassin de l'année (23 Avril 2015).

Rappels :

- Possibilité d'utiliser le support envoyé aux CPE : « tableau de bord des CPE ». Importance des indicateurs qui, explicités peuvent apporter des éléments d'analyse.
- Absentéisme : Nécessité de poursuivre l'enquête.

En conclusion de notre présentation, nous avons demandé aux CPE présents des idées de thèmes à aborder l'année prochaine.

- Utilisation des logiciels d'absences,
- Comment élaborer, travailler un rapport d'activité ?
- Echanges de pratiques autour de questions de terrain : sortie des élèves (responsabilité établissement, parents, etc...), sortie des bus, gestion des DP, absentéisme des élèves majeurs, etc...
- Les « dérives sectaires » : outils de repérage pour les professionnels (en lien avec la laïcité).

Travaux de groupes ; Le travail engagé par les CPE du 41 autour du numérique

- Recueil des actions et des projets menés auprès des élèves dans les établissements autour des nouvelles technologies (internet, téléphonie...)

- S'interroger collectivement sur « l'utilisation du numérique dans notre métier de CPE au service des apprentissages des élèves ».

Recueil des actions et projets menés auprès des élèves dans les établissements du 41 autour des nouvelles technologies (internet, téléphonie etc.).

Le travail engagé par les CPE du 41 autour du numérique.

1) Internet responsable :

- Association Calysto (300-400/jour) pour les 6èmes. Le soir pour les parents.
- Formation faite par professeurs d'Histoire/Géographie, par EMS sur le harcèlement (niveau 5^{ème}).
- Information à destination des 6èmes sur Facebook : intervention par partenaire extérieur.
- Travail avec l'Assistante sociale (niveau 5^{ème}) : vidéo sur la rumeur.
- Charte informatique dans le carnet de correspondance.
- 6^{ème} : une heure par classe : intervention des AED avec visionnage vidéo sur la rumeur. Questionnaire sur leur usage d'internet.
- 5^{ème} : brigade de la délinquance juvénile de Pithiviers sur internet et les réseaux sociaux.
- Information par i-enfance.
- PIJ.
- Information faire par la police sur les dérives.
- Projet d'éducation aux médias avec l'intervention d'un journaliste.
- Mise en place d'une salle de travail/permanence pour les 3PP avec ordinateurs pour favoriser les apprentissages

	<p>fondamentaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un espace sur le site du lycée pour les délégués du CVL. • Exploitation de l'Espace Numérique de Travail avec le CDI. • Clic et déclic : 350€, peu adapté. • Calysto : très bonnes interventions. Nécessité pour internet responsable d'un travail sur les réseaux sociaux. • Harcèlement : élèves de LP formés qui distribuent un questionnaire à des collégiens puis intervention d'une trentaine avec soutien de l'AS et du CPE. • Initia droit : intervention d'une avocate sur la loi en rapport avec les réseaux sociaux. • PADLET. • AP, TPE recherche documentaire. • Sensibilisation des 2ndes : « bien dans son corps, bien dans sa tête » : intervention e-enfance sur l'usage d'internet. Problématique (harcèlement, code facebook, identité numérique). • Echange sur l'utilisation des portables. <p>Conclusion : par manque de temps, de financement et de formation des personnels, peu de choses sont mises en place ou demandent à être explorées davantage.</p> <p>2) Education aux médias et à l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Professeurs chargés de l'informatique sur toute leur scolarité. • Documentaliste : travail sur la presse. 	
--	---	--

<p>Éducation à l'internet responsable et citoyen</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le rôle du CPE dans l'éducation à l'internet responsable et citoyen. - Mener un échange autour des nouvelles technologies. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un documentaliste qui fait de l'IMI (Initiation aux médias et à l'information) de la 6^{ème} à la 3^{ème}, une à deux heures par quinzaine (y compris IRD pour les 6èmes). Le problème : beaucoup de créneaux sont bloqués pour le CDI et les autres élèves restent en étude. L'avantage : c'est une vraie initiation. <p>3) Outils informatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Postes informatiques. • Travail avec les éco-délégués sur un mur numérique. <hr/> <p>Le CLEMI, crée en 1983, est chargé d'enseigner l'internet responsable dans les établissements et les CPE et professeurs-documentalistes ont un rôle important à jouer dans cette éducation aux médias. L'école doit faire des usages d'internet des compétences.</p> <p>Société 1.0 : début d'internet en 1996 Société 2.0 : les forums en ligne Société 3.0 : les réseaux sociaux</p> <p>Cette "société 3.0" tient une place importante dans notre société avec l'émergence des réseaux sociaux. Les collégiens d'aujourd'hui sont convaincus qu'internet a toujours existé, ils en ont un usage très important, principalement par les smartphones. La télé reste aussi un média très important puisqu'ils la regardent en moyenne 13h par semaine (15h sur internet) et beaucoup sont adeptes du multitâches (regardent la télé et commentent sur internet ce qu'ils voient). Les jeunes sont présents sur plusieurs réseaux sociaux, il en existe plus de 150... Ils naviguent de l'un à l'autre et aiment les nouveaux réseaux. Facebook est d'ailleurs devenu un réseau de "vieux", mais</p>	<p>Madame Karen PREVOST SORBE, Coordonnatrice académique CLEMI</p>
---	--	---

qui reste pour les ados leur vitrine "sage" officielle, se "lâchant" sur d'autres réseaux comme Twitter (grand tchat général), Instagram (photos), Ask.fm (on répond à des questions anonymes, ce qui aboutit parfois à du harcèlement car réseaux reliés entre eux), Snapchat (application mobile qui permet d'envoyer des photos qui s'autodétruisent mais la capture d'écran est possible...) , ELLO, qui a émergé à la rentrée, réseau sur lequel il faut être invité (invitations se monnayant à 250 € sur E-bay, le seul intérêt étant d'y être...) et comme PINTEREST sur lequel on accroche ses images sur un tableau (les documentalistes l'utilisent par exemple pour indiquer les nouveaux achats de livres).

Il est nécessaire d'alerter les élèves sur la fonction de l'identité numérique : tout ce qu'on fait sur internet laisse des traces (cf. portrait de Marc L.). Il est indispensable de protéger ses données. L'e-réputation peut être faite par des sociétés privées (réputationsquad.com). A travers les films. « La photo d'Amélie », « Le blog de Mehdi », on peut réfléchir sur la notion de droit sur le net. Selon l'ordonnance de 1945, tout mineur âgé de 13 ans est responsable de ses actes devant la loi. Capter l'image de quelqu'un, utiliser l'image de quelqu'un pour l'humilier, faire des commentaires sur une image, renvoyer image ou vidéo (= recel) sont autant d'infractions punies par la loi dont les jeunes n'ont pas conscience.

De nombreux supports sont à notre disposition :

Internet responsable : boîte à outils, textes réglementaires

Ressource M@gistere : certaines formations sont gratuites sur ce thème. Banque de données sur tout ce qui concerne internet.

CLEMI : il peut intervenir dans les établissements sur des projets, des formations de professeurs volontaires.

--	--	--	--

Annexes :

Deux docs envoyés aux CPE avant la réunion :

- Tableau de bord vie scolaire
- Lettre de rentrée des IA-IPR VS Orléans Tours professeurs Docs/CPE

Docs supplémentaires :

- Rapport d'activité préalable à l'inspection ou visite,
- *Pour une pédagogie de la laïcité à l'École d'Abdenour Bidar* (PDF).

Contribution au site :

- Compte rendu de la réunion de bassin.
- Les pièces jointes, annexées au compte rendu.
- Lien internet reprenant l'intervention de Mme PREVOST-SORBE sur le thème « Comment intégrer une éducation à internet responsable dans son établissement scolaire ».
<https://prezi.com/kbmj5pkbsmlq/reunion-departementale-des-cpe-du-loir-et-cher/>
- Recueil des actions et projets menés auprès des élèves dans les établissements du 41 autour des nouvelles technologies (internet, téléphonie etc.).

Questions diverses à l'IA- IPR/EVS ou demandes pour la prochaine réunion :

- Le module « gestion de conflit » du PAF peut être ouvert aux CPE ? Sous quelles conditions ?
- Sur quelles bases se fait la restriction des moyens ?
- Concernant la formation des AED, les dates ne sont pas données suffisamment à l'avance, ce qui pose des problèmes d'organisation quand tous les AED d'une équipe sont concernés.
Ne serait-il pas possible de l'envisager plus tôt dans l'année ?
- Concernant la formation des CUI, comment aménage-t-on les EDT ? Doivent-ils récupérer ou rattraper ? Quelles sont les règles à respecter ?

Validé par monsieur Khellad IA-IPR/EVS le 19 décembre 2014